

Règlement - pièces graphiques

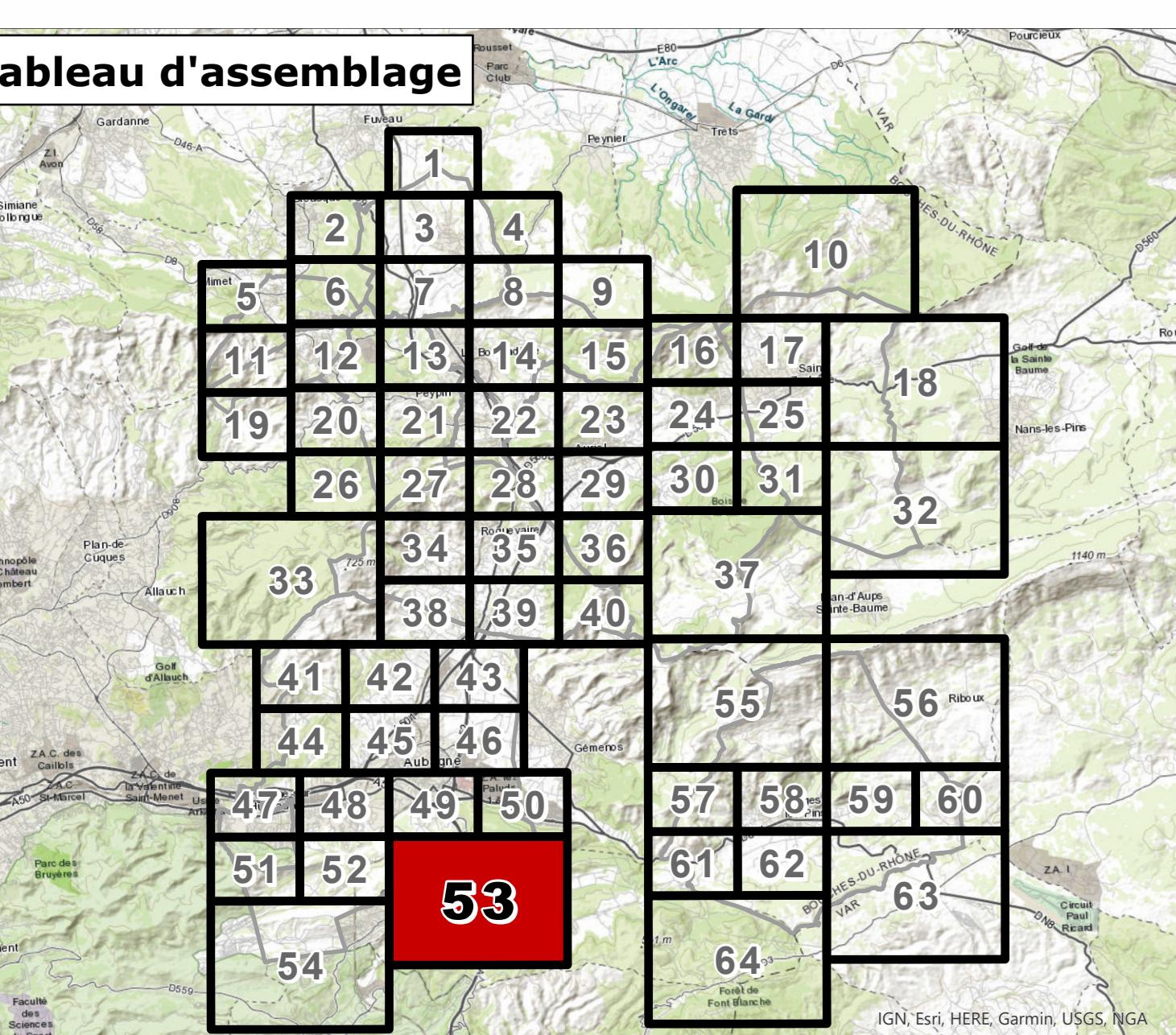
N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
53

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

N
1:4 000



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPRI approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELEMENT

- Aléa très fort
- Aléa moyen à forte hauteur
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa résiduel
- Côte des plus hautes eaux (PHE) en mètres (référentiel NGF)
- Porte à Commissaire - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELEMENT

- Classe R = Renouveler / I = Interriser / P = Prolonger
- M = Maitrise / A = Autre / S = Secteur de projet

■ Serres et tunnels agricoles autorisés

199,6 + Côte des plus hautes eaux (PHE) en mètres (référentiel NGF)

Porte à Commissaire - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Élement de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Crèmerie

